



## Version 1.0

Résumé de la directive sur le  
devoir de diligence en matière  
de développement durable  
des entreprises (CSDDD)

## Introduction

En avril 2024, après des mois de négociations, la **directive sur le devoir de diligence en matière de développement durable des entreprises** a été approuvée par le Parlement européen. Cette approbation est intervenue deux ans après que la Commission européenne ait proposé la directive.

En vertu de la directive sur le développement durable, les grandes entreprises exerçant des activités en Europe doivent mener des recherches dans leur chaîne de valeur sur les incidences négatives (potentielles) qu'elles ont sur les droits de l'homme et l'environnement, et elles doivent prévenir, atténuer ou faire cesser ces incidences.

Si la directive vise principalement les grandes entreprises, elle a également des implications pour les petites et moyennes entreprises (PME). Les grandes entreprises qui relèvent de la directive devront veiller à ce que l'ensemble de leur chaîne d'approvisionnement respecte les normes de durabilité, ce qui entraînera une surveillance accrue et des exigences plus strictes pour leurs fournisseurs et leurs partenaires commerciaux.

**Ce document fournit un résumé de la CSDDD, de son champ d'application et de ses exigences, ainsi que des mesures mises en place par LC Packaging pour garantir la conformité et apporter une contribution précieuse aux processus de diligence raisonnable de nos parties prenantes, conformément à la directive.**

**NOTE IMPORTANTE :** Ce résumé est mis à disposition par LC Packaging à des fins éducatives et pour fournir des informations générales et l'état actuel de la situation.

## Table des matières

Qu'est-ce que la CSDDD ?	4
Qu'est-ce que la diligence raisonnable ?	4
Lois sur le devoir de diligence des entreprises en matière de développement durable	4
Champ d'application de la CSDDD	4
Impact sur les entreprises hors champ d'application	5
Exigences clés de la directive CSDDD et mesures de LC Packaging	5
Comment la CSDDD est-elle appliquée ?	8
Quelle est la prochaine étape ?	8
Quand prendra-t-elle effet ?	8

## Qu'est-ce que la CSDDD ?

La [directive européenne sur le devoir de diligence des entreprises](#) (CSDDD) introduit un devoir de diligence, faisant des entreprises du champ d'application une obligation légale de vérifier comment leurs actions affectent négativement les personnes et l'environnement dans leurs propres opérations et leur chaîne de valeur, à l'intérieur et à l'extérieur de l'Europe, et d'agir avec la diligence requise. Les entreprises couvertes par la CSDDD doivent également adopter et mettre en œuvre un plan d'atténuation du changement climatique aligné sur l'Accord de Paris.

L'objectif est de tenir davantage d'entreprises responsables de leurs actes répréhensibles et d'empêcher que des effets négatifs ne se produisent. Pensez-y comme à un bilan de santé annuel pour vous assurer que les actions de votre entreprise ne sont pas préjudiciables. Et si c'est le cas, élaborez un plan d'action pour y remédier.

## Qu'est-ce que la diligence raisonnable ?

[Le devoir](#) de diligence est un processus continu qui aide les entreprises à identifier les risques liés aux droits de l'homme, aux droits du travail et à l'environnement, en vue de mettre fin à ces risques, de les prévenir ou de les atténuer. Le devoir de diligence est un élément essentiel de la conduite responsable des entreprises au niveau international et est également connu sous le nom de **responsabilité de la chaîne d'approvisionnement** (OCDE).

## Lois sur le devoir de diligence des entreprises en matière de développement durable

Au cours des dernières années, des pays du monde entier ont adopté des lois sur la diligence raisonnable afin d'imposer un comportement durable :

- [Loi française sur le devoir de vigilance des entreprises](#) (2017) ;
- [Loi allemande sur le devoir de diligence dans la chaîne d'approvisionnement](#) (2021) ;
- [Projet de loi néerlandais sur le devoir de diligence en matière de travail des enfants](#) (2019);
- [Loi norvégienne sur la transparence](#) (2021) ;
- [Loi britannique sur l'esclavage moderne](#) (2015) ;
- [Loi américaine sur la prévention du travail forcé des Ouighours](#) (2021).

D'autres lois sont en cours d'élaboration, comme la [loi belge sur le devoir de diligence dans la chaîne d'approvisionnement](#) et la [loi néerlandaise sur les entreprises responsables](#). La directive sur le devoir de diligence est la première directive sur le devoir de diligence au niveau de l'UE.

## Champ d'application de la CSDDD

Les modalités d'application de la directive dépendent de la taille de l'entreprise et de sa situation géographique.

Les entreprises suivantes entrent dans le champ d'application de la directive :

- Entreprises de l'UE employant plus de 1 000 personnes et réalisant un chiffre d'affaires net mondial supérieur à 450 millions d'euros ;
- Entreprises non européennes réalisant un chiffre d'affaires net d'au moins 450 millions d'euros dans l'UE.

## Impact sur les entreprises hors champ d'application

Si la directive vise principalement les grandes entreprises, elle a également des implications pour les grandes entreprises qui n'entrent pas dans le champ d'application de la directive et pour les petites et moyennes entreprises (PME). Les entreprises entrant dans le champ d'application de la directive devront s'assurer que l'ensemble de leur chaîne d'approvisionnement respecte les normes de développement durable, ce qui entraînera une surveillance et des exigences accrues pour leurs fournisseurs et leurs partenaires commerciaux.

Les entreprises, telles que LC Packaging, qui font partie des chaînes d'approvisionnement des entreprises du champ d'application devront mettre en œuvre des processus de diligence raisonnable pour garantir le respect des droits de l'homme et des normes environnementales, conformément aux attentes de leurs clients et donc aux exigences de la directive sur le développement durable.

## Exigences clés de la CSDDD par rapport aux mesures de LC Packaging

Bien que les entreprises ne soient pas tenues de démontrer que leur chaîne de valeur est exempte d'incidences, elles doivent prouver qu'elles ont pris toutes les mesures appropriées pour identifier efficacement les risques et prévenir, faire cesser, atténuer, traiter ou remédier aux incidences négatives réelles et potentielles.

Le tableau ci-dessous résume les principales exigences de la directive et les mesures mises en œuvre par LC Packaging pour garantir la conformité.

En avril 2024, les efforts de LC Packaging en matière de développement durable ont été reconnus et récompensés par le label **EcoVadis Platinum CSR Rating** pour la quatrième année consécutive. Avec cette note, LC Packaging fait partie des 1% seulement des plus de 130 000 entreprises classées par EcoVadis dans le monde entier avec une note RSE aussi élevée. En ce qui concerne le travail et les droits de l'homme, nous obtenons une note de 9/10 et une note de 8/10 pour l'environnement et l'approvisionnement durable, laissant loin derrière la moyenne du secteur. > en [savoir plus sur notre classement platine en matière de RSE](#) ou [télécharger notre fiche d'évaluation](#).

Exigences clés de la CSDDD	Mesures prises par LC Packaging
<p>Intégrer la diligence raisonnable dans les politiques, les systèmes de gestion des risques et à tous les niveaux d'opération concernés</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des <b>politiques détaillées</b> sont en place à différents niveaux d'opération sur des sujets tels que les "droits de l'homme", la "durabilité de la chaîne d'approvisionnement" et la "consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre". Ces politiques comprennent un champ d'application clair, des objectifs, des mesures et des responsabilités attribuées dans l'ensemble de l'organisation. &gt; <a href="#">Voir toutes les politiques</a></li> <li>- Pour tous les sites de LC Packaging et les sites de nos partenaires de production, des <b>évaluations des risques sociaux et environnementaux</b> sont menées chaque année sur des sujets tels que la politique sociale, la géolocalisation, le travail des enfants et les droits mondiaux. En outre, en tant que membre de Sedex, nous utilisons l'<a href="#">outil Radar Risk Tool</a> pour comparer les niveaux de risque entre les pays, les secteurs et les sites. &gt; <a href="#">voir l'évaluation des risques 2023</a> (page 32)</li> <li>- Une <b>bonne gouvernance</b> est en place pour garantir le respect des normes et des responsabilités sociales et environnementales. &gt; <a href="#">en savoir plus sur la bonne gouvernance</a> (page 13)</li> </ul>
<p>S'engager de manière significative avec les parties prenantes et faire en sorte que la politique de diligence raisonnable soit élaborée en consultation avec les travailleurs et leurs représentants.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nous entretenons un <b>dialogue régulier</b> avec nos employés par le biais de notre enquête semestrielle sur les flux et des réunions correspondantes, au cours desquelles la satisfaction sur des sujets liés au travail est discutée ouvertement. En outre, sur nos sites, les employés sont représentés par des délégués du personnel.</li> <li>- Grâce à des <b>partenariats à long terme</b> avec nos partenaires de production et de logistique, nous parvenons à une compréhension approfondie et à un dialogue régulier basé sur la confiance et la transparence, en vue d'une croissance mutuelle sur le plan social, environnemental et financier.</li> <li>- Pour garantir une diligence raisonnable dans notre chaîne de valeur, un <b>processus étendu de sélection et d'évaluation des fournisseurs</b> est en place, qui comprend une recherche documentaire, un code de conduite pour les <a href="#">partenaires de production</a> et les <a href="#">partenaires logistiques</a>, une adhésion obligatoire à <a href="#">Sedex</a>, un questionnaire d'auto-évaluation, des visites de sites et (en l'absence de preuve de conformité) <a href="#">des audits SMETA</a>.  [Le document relatif au processus, les certificats et les rapports d'audit sont disponibles <a href="#">sur demande</a>.]</li> </ul>

<p>Identifier et traiter les impacts sur les droits de l'homme et l'environnement et les classer par ordre de priorité en fonction de leur gravité et de leur probabilité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sur la base de nos évaluations annuelles des risques sociaux et environnementaux, des questionnaires d'auto-évaluation et des rapports d'audit sur place, les <b>impacts sur les droits de l'homme et l'environnement sont identifiés et classés par ordre de priorité.</b></li> <li>- En réponse aux impacts identifiés, tels que les bas salaires et les longues heures de travail dans les pays d'approvisionnement, LC Packaging a lancé son <a href="#">programme "Living Wage"</a>, soutenu par <a href="#">IDH - Sustainable Trade Initiative</a>. En permettant à nos principaux partenaires de production d'augmenter les salaires d'un salaire minimum légal à un salaire décent, nous visons à éliminer la pauvreté des travailleurs et donc (indirectement) le risque de travail des enfants dans notre chaîne d'approvisionnement et à améliorer les moyens de subsistance d'au moins 15 000 familles.</li> </ul>
<p>Suivre l'efficacité des mesures et rendre compte des efforts et des résultats dans le rapport ESG annuel (CSRD).</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Depuis 2019, nous <b>rendons compte</b> publiquement et de manière transparente <b>des indicateurs de performance sociale et environnementale</b> conformément aux normes de la <a href="#">Global Reporting Initiative : Core Option (GRI)</a>. À partir de l'exercice 2025, notre rapport annuel sera conforme à la <a href="#">directive</a> obligatoire <a href="#">sur les rapports d'entreprise sur le développement durable (CSRD)</a>. &gt; <a href="#">voir notre rapport ESG 2023</a></li> </ul>
<p>Mettre en place un mécanisme de réclamation efficace permettant aux travailleurs et aux parties prenantes de signaler d'éventuels problèmes ou préoccupations.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une <b>procédure interne de dénonciation</b> et des <b>représentants des travailleurs</b> (sites) encouragent et protègent les employés qui s'expriment lorsqu'ils sont confrontés à un comportement sur le lieu de travail qui est contraire à l'éthique, illégal ou qui va à l'encontre des valeurs de notre <a href="#">code de conduite</a>.</li> <li>- En outre, conformément à notre <b>procédure de règlement des griefs</b>, tous les employés, partenaires commerciaux et tiers sont habilités à exprimer leurs préoccupations et à signaler les mauvaises pratiques au moyen du <a href="#">formulaire de signalement des mauvaises pratiques</a>, accessible au public sur notre site web et mis en évidence dans notre code de conduite pour les <a href="#">partenaires de production</a> et les <a href="#">partenaires logistiques</a>.</li> </ul>
<p>Aligner la stratégie de l'entreprise sur la limitation du réchauffement climatique à 1,5 °C, conformément à l'accord de Paris.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nos <b>objectifs de réduction</b> des émissions de gaz à effet de serre à court terme, fondés sur des données scientifiques, <b>sont validés par l'initiative Science Based Targets (SBTi)</b>. Les objectifs sont conformes à la trajectoire de 1,5 °C de l'Accord de Paris et couvrent l'ensemble des opérations et de la chaîne de valeur de LC Packaging. Les progrès réalisés par rapport à ces objectifs et les mesures prises font l'objet d'un <a href="#">rapport</a> annuel. &gt; Voir les rapports détaillés sur <a href="#">l'inventaire des gaz à effet de serre</a>.</li> </ul>

- **CO<sub>2</sub>e** Des **évaluations du cycle de vie des produits (ACV)** sont réalisées pour toutes les principales catégories de produits, afin de mieux comprendre l'impact environnemental de nos produits, d'identifier les zones à fortes émissions et les possibilités et stratégies de réduction de l'impact environnemental.  
> Pour en savoir plus sur l'impact de votre emballage sur le climat, n'hésitez pas à [nous contacter](#).

## Comment la directive est-elle appliquée ?

Les autorités des États membres de l'UE seront chargées de contrôler le respect des règles et d'appliquer des sanctions, notamment des amendes calculées sur la base d'un pourcentage du chiffre d'affaires annuel de l'entreprise, en cas de non-respect.

Par exemple, les entreprises pourraient être tenues responsables de dommages, être publiquement identifiées et être soumises à des amendes représentant 5 % de leur chiffre d'affaires net mondial.

## Quelle est la prochaine étape ?

À l'heure actuelle, la directive sur le développement durable franchit les dernières étapes du processus législatif. L'approbation finale par le Conseil des États membres de l'UE le 24 mai est une étape cruciale qui met un terme à un processus long de quatre ans. Après ce vote, la publication au Journal officiel de l'UE ouvrira la voie à la transposition nationale, les États membres disposant d'un délai de deux ans pour transposer le texte en droit national.

## Quand prendra-t-elle effet ?

Les règles seront mises en œuvre par étapes, à partir de 2027 et jusqu'en 2029 :

- À partir de **2027** : les entreprises de l'UE employant plus de 5 000 personnes et dont le chiffre d'affaires mondial est supérieur à 1 500 millions d'euros ; et les entreprises non européennes dont le chiffre d'affaires dans l'UE est supérieur à 1 500 millions d'euros.
- À partir de **2028**, les entreprises de l'UE employant plus de 3 000 personnes et réalisant un chiffre d'affaires mondial supérieur à 900 millions d'euros, et les entreprises non européennes dont le chiffre d'affaires dans l'UE est supérieur à 900 millions d'euros.
- À partir de **2029**, les entreprises de l'UE employant plus de 1 000 personnes et réalisant un chiffre d'affaires mondial supérieur à 450 millions d'euros, ainsi que les entreprises non européennes réalisant un chiffre d'affaires dans l'UE supérieur à 450 millions d'euros.

Toutefois, les entreprises sont encouragées à commencer rapidement plutôt que d'attendre l'entrée en vigueur formelle de la directive, surtout si elles sont novices en matière de diligence raisonnable.